



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2019-044

PUBLIÉ LE 19 FÉVRIER 2019

# Sommaire

## **Préfecture des Bouches-du-Rhone**

13-2019-02-19-012 - Arrêté modifiant l'arrêté du 26 juillet 2018 portant renouvellement et composition de la formation spécialisée des sites et des paysages (2 pages) Page 3

13-2019-02-19-013 - Arrêté modifiant l'arrêté du 26 juillet 2018 portant renouvellement et composition de la formation spécialisée faune sauvage et captive (2 pages) Page 6

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-02-19-012

Arrêté modifiant l'arrêté du 26 juillet 2018 portant  
renouvellement et composition de la formation spécialisée  
des sites et des paysages



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité  
et de l'Environnement  
Bureau de l'Utilité Publique  
de la Concertation et de l'Environnement  
mission enquêtes publiques et environnement  
Dossier suivi par : Mme MARY  
☎ 04.84.35.42.46  
✉ [joelle.mary@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:joelle.mary@bouches-du-rhone.gouv.fr)

## ARRETE

**modifiant l'arrêté du 26 juillet 2018 portant renouvellement et composition  
de la formation spécialisée « des sites et des paysages »  
de la Commission Départementale de la Nature,  
des paysages et des Sites des Bouches du Rhône**

-----

**Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône**

VU le code de l'environnement,

VU le code des relations entre le public et l'administration,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2018 portant renouvellement de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) des Bouches-du-Rhône,

VU l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2018 portant renouvellement et composition de la formation spécialisée « des sites et des paysages », de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) des Bouches-du-Rhône,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil départemental des Bouches du Rhône du 8 février 2019, procédant aux désignations de représentants au sein d'organismes en direction de l'environnement,

VU le courriel du 14 février 2019 de "France Nature Environnement" relatif à la désignation d'un nouveau suppléant,

**SUR PROPOSITION** de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1** : L'article 2 de l'arrêté du 26 juillet 2018 est modifié comme suit :

**COLLEGE 2: représentants élus des collectivités territoriales**  
**alinéa 1: conseillers départementaux**

-M. Didier REAULT, conseiller départemental (en remplacement de M. GENZANA)

***COLLEGE 3: personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites et du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et représentants des organisations agricoles ou sylvicoles:***

-M. Philippe MUSARELLA, association FNE 13  
(en remplacement de M. BEAUCHAIN)

**suppléant**

***Le reste sans changement***

**ARTICLE 2 :** les membres ci-dessus désignés sont nommés pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 juillet 2021.

**ARTICLE 3:** La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à MARSEILLE, le 19 février 2019

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général Adjoint

SIGNE

Nicolas DUFAUD

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-02-19-013

Arrêté modifiant l'arrêté du 26 juillet 2018 portant  
renouvellement et composition de la formation spécialisée  
faune sauvage et captive



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité  
et de l'Environnement  
Bureau de l'Utilité Publique  
de la Concertation et de l'Environnement  
mission enquêtes publiques et environnement  
Dossier suivi par : Mme MARY  
☎ 04.84.35.42.46  
✉ joelle.mary@bouches-du-rhone.gouv.fr

## ARRETE

**modifiant l'arrêté du 17 octobre 2018 portant renouvellement et composition  
de la formation spécialisée « faune sauvage et captive »  
de la Commission Départementale de la Nature,  
des paysages et des Sites des Bouches du Rhône**

-----

**Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône**

VU le code de l'environnement,

VU le code des relations entre le public et l'administration,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2018 portant renouvellement de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Bouches du Rhône,

VU l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2018 portant renouvellement et composition de la formation spécialisée « faune sauvage et captive », de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) des Bouches-du-Rhône,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil départemental des Bouches du Rhône du 8 février 2019, procédant aux désignations de représentants au sein d'organismes en direction de l'environnement,

**SUR PROPOSITION** de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

## - ARRETE -

**ARTICLE 1** : L'article 3 de l'arrêté du 26 juillet 2018 est modifié comme suit :

**COLLEGE 2: représentants élus des collectivités territoriales**  
**alinéa 1: conseillers départementaux**

-M. Didier REAULT, conseiller départemental (en remplacement de M. GENZANA)

***Le reste sans changement***

**ARTICLE 2 :** le membre ci-dessus désigné est nommé pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 juillet 2021.

**ARTICLE 3:** La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à MARSEILLE, le 19 février 2019

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général Adjoint

SIGNE

Nicolas DUFAUD